

# **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S**

## **INVITATION**

### **SAMEDI 25 AVRIL 2015**

**Berne**

**Eventforum, Fabrikstrasse 12**

**Début: 10h15**

*Important : les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons à chacun-e qu'il ne sera pas possible – sauf cas de force majeure - de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée.*

*Pour vos propositions, merci de vous reporter aux indications fournies en page 2 de ce cahier.*

## **DATES 2015**

**Jeudi, 6 août 2015 - dimanche, 9 août 2015 :  
Université d'été, Chandolin (VS)**

**Samedi, 12 septembre 2015 : rencontre électorale nationale**

**Samedi, 5 décembre 2015 : Assemblée des délégué-e-s**

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DU SAMEDI 25 AVRIL 2015 A BERNE

- 10.15**     **1. Ouverture de l'AD et salutations**  
*Discours de bienvenue d'Ursula Marti, présidente du PS du canton de Berne, et Alexander Tschäppät, président de la ville de Berne*
- 2. Communications**
- 3. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse, conseiller aux Etats (FR)**
- 4. Université d'été 2015**
- 5. Priorité I : mieux protéger les travailleur-euse-s âgé-e-s**  
 ➤ Résolution du Comité directeur
- 6. Discours de Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération**
- 7. Exposé d'Anne Wizorek, auteure du livre « Weil ein Aufschrei nicht reicht » et protagoniste d'un féminisme moderne**
- 8. Priorité II : enfin réaliser l'égalité salariale !**  
 ➤ Discussion sur les mesures proposées
- 9. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 14 juin 2015**  
 ➤ Initiative populaire fédérale du 15 février 2013 « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) »  
 ➤ Initiative populaire fédérale du 20 janvier 2012 « Initiative sur les bourses d'études »  
 ➤ Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (référendum sur la LRTV)  
 ➤ Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain
- 10. Budget 2015**  
 ➤ Approbation du budget
- 11. Résolutions et propositions**  
 ➤ R-1 Résolution Badran, Molina, Schwaab, Wermuth, Sommaruga, Carobbio « NON à TISA, NON au TTIP, NON à CETA, NON au démantèlement des services publics - NON à la libéralisation totale du pays, NON à la perte de souveraineté »  
 ➤ R-2 Résolution du PS NE « Réforme III de l'imposition des entreprises (RIE III) : oui à l'attractivité de la Suisse, non à son appauvrissement ! »  
 ➤ R-3 Résolution du PS d'Orbe et environs « Pour un véritable indice de l'évolution du pouvoir d'achat des salarié-e-s ! »
- 16.00**     **12. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s/apéritif**

## **INDICATIONS PRATIQUES**

### **Documents de l'AD**

1. Un cahier principal avec l'ordre du jour
2. Carte de délégué-e

### **Carte de délégué-e-s**

Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons qu'il ne sera pas possible de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée, sauf cas de force majeure !

### **Propositions et résolutions**

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 10 avril 2015 à 18h00**. Elles seront traduites et mises en ligne sur notre site Internet et présentées à l'AD dans un cahier complémentaire.

### **Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :**

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne  
Fax : 031 329 69 70, Courriel : [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch)  
Renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 73

### **Recommandations du Comité directeur**

Les recommandations et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mercredi 22 avril 2015, à 10h00**. Ils seront également inclus au cahier remis sur place à l'ouverture de l'Assemblée des délégué-e-s.

### **Demande de prise de parole et propositions**

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

## Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 25 octobre 2015 à Liestal peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad) **dès maintenant.**

## Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

## Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

## Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Berne à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

## Site de l'assemblée

L'assemblée se tiendra à l'Eventforum, à l'adresse suivante :

Fabrikstrasse 12, 3012 Berne

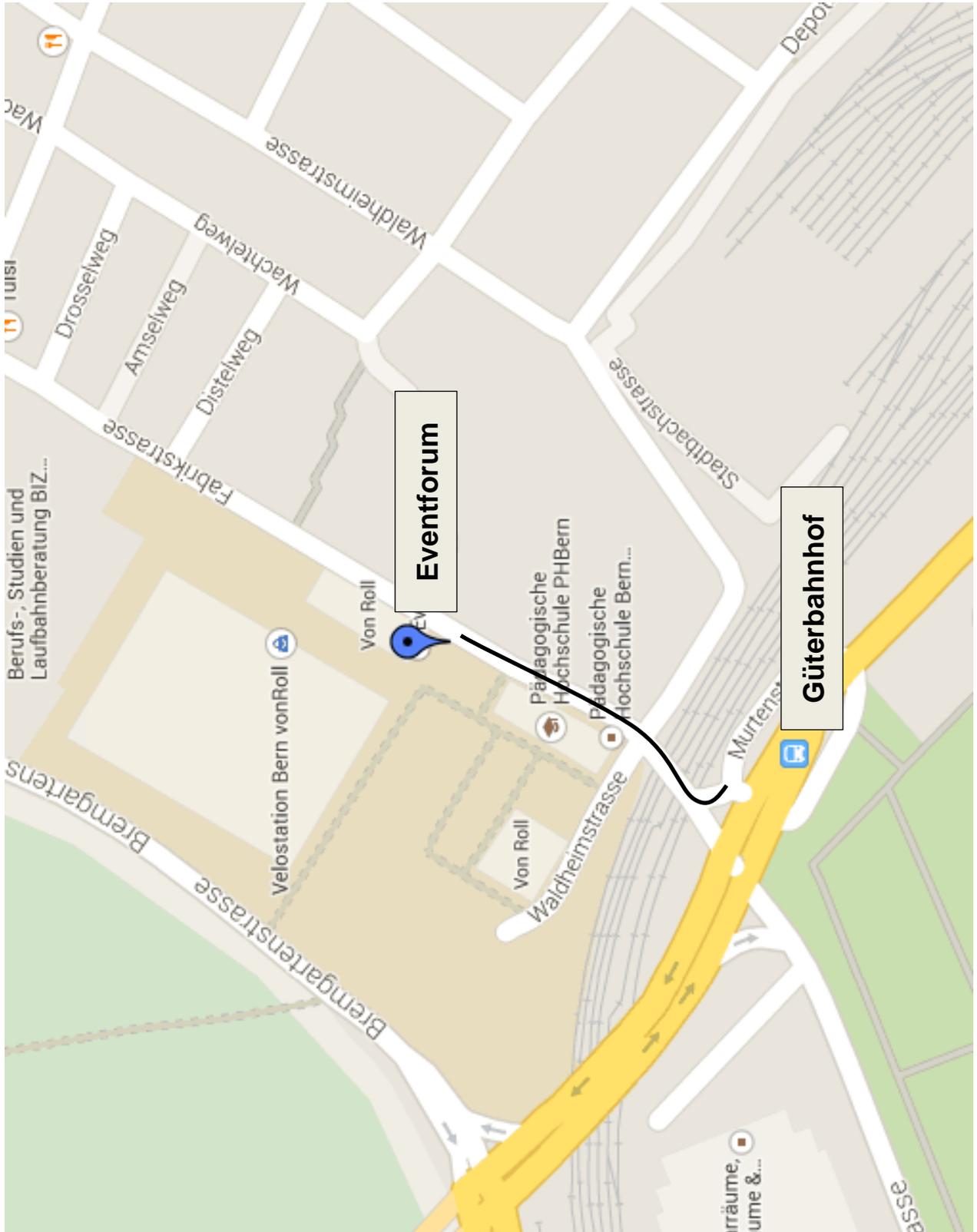
- **Voyage en train:**

Une fois à la gare de Berne, prenez le bus n°11 jusqu'à l'arrêt « Güterbahnhof ». Tournez ensuite à droite et traversez le pont. Après avoir passé le premier bâtiment, tournez à gauche et entrez par la porte verte.

- **Voyage en voiture:**

Le déplacement en voiture n'est pas recommandé, car peu de places de stationnement sont disponibles. Pour le plan d'itinéraire veuillez consulter le lien suivant: <http://eventforumbern.ch/anfahrt>.

- **Carte sur la page suivante!**



## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PRIORITÉ I: MIEUX PROTÉGER LES TRAVAILLEUR-EUSE-S ÂGÉ-E-S**

#### **Résolution du Comité directeur**

La résolution du Comité directeur pour les objets de votation « mieux protéger les travailleur-euse-s âgé-e-s » se trouveront dans le cahier à disposition de l'Assemblée des délégué-e-s qui sera publié le mercredi 22 avril 2015 à 10h00 sur le site internet du PS : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad).

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PRIORITÉ II: ENFIN RÉALISER L'ÉGALITÉ SALARIALE**

***IMPORTANT: Seules des mesures peuvent être proposées !***

#### **Plan de mesures en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**

Depuis 1981, la Constitution fédérale prône l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. Depuis 1996, la loi sur l'égalité exige en outre que les femmes et les hommes aient droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Et pourtant, les femmes sont toujours sujettes à discrimination. L'égalité salariale est loin d'être réalisée.

- **Dans le secteur privé suisse, les femmes gagnent en moyenne 1'800 francs de moins par mois que les hommes.** Pour percevoir le même salaire annuel que leurs collègues masculins, les femmes devraient travailler jusqu'au 9 mars de l'année suivante. Cet écart n'a quasiment pas évolué depuis dix ans.
- **Sur ces 1'800 francs, 684 francs relèvent de la discrimination directe.** Les femmes touchent moins simplement parce que ce sont des femmes. Les différences de salaire ne s'expliquent ni par d'autres activités, ni par la branche économique, les qualifications ou les conditions d'embauche.
- **La part restante n'est pas non plus exempte de discrimination.** Il est plus difficile pour les femmes d'accéder à une position hiérarchique supérieure et à des postes bien rémunérés. Les branches typiquement féminines sont des branches à bas salaires. Enfin, les femmes ont moins de possibilités de suivre une formation qui entraînerait une hausse de leur salaire.

Les entreprises sont à l'origine de cette discrimination. Elles pressurisent les salaires des femmes et en retirent d'importants profits. On estime à 7,7 milliards de francs par an le manque à gagner qui va ainsi gonfler les poches des entreprises et de leurs propriétaires au lieu de revenir aux femmes pour leurs prestations. Cet enrichissement d'une minorité ne se fait pas qu'aux dépens des femmes; elle touche aussi les hommes, puisque c'est la globalité du budget du ménage qu'ils forment avec leur partenaire qui s'en trouve

diminué. En outre, de par la discrimination de leurs collègues femmes, les salaires des employés hommes subissent également une pression.

Si les entreprises peuvent restreindre ainsi les salaires des femmes, c'est parce que celles-ci assument la majeure partie du travail – non rémunéré – au foyer et dans le cadre familial. Pour pouvoir combiner ce travail avec des activités rémunérées, elles n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter de bas salaires. A cela s'ajoute que le travail non payé des femmes les empêche de se consacrer autant que les hommes à leur profession et à leur carrière. Les entreprises recourent à ce prétexte pour leur verser des salaires inférieurs tout en compliquant la tâche des femmes qui visent des postes mieux rémunérés.

Les entreprises n'hésitent pas non plus à faire appel aux stéréotypes sexuels traditionnels. Aujourd'hui encore, le travail féminin est considéré comme étant de moindre valeur et l'on attribue arbitrairement aux femmes des qualités moins importantes que celles qui sont reconnues aux hommes. Aujourd'hui encore, les femmes qui expriment des exigences lors des négociations salariales se voient accorder moins que les hommes.

Le PS veut une économie pour toutes et tous, sans privilèges. Il faut en finir avec la discrimination salariale des femmes, qui profite à un petit nombre aux dépens d'une large majorité là où une économie d'avenir, une économie pour tous et tous nécessite l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les écarts salariaux montrent non seulement que l'égalité professionnelle n'est pas réalisée, mais aussi que les rapports de pouvoir dans les entreprises sont déséquilibrés à cause de la place accordée au capital, qui subordonne tout et tous à la maximisation du profit. Trente ans après, il est temps de concrétiser le mandat donné par la Constitution fédérale dans son article sur l'égalité.

Le PS exige:

- **La lutte contre la discrimination salariale au moyen de contrôles obligatoires**
- **Une répartition équitable entre travail rémunéré et non rémunéré**
- **Une représentation appropriée des deux sexes dans toutes les branches**
- **La hausse des salaires féminins**

## I. Lutter contre la discrimination au moyen de contrôles obligatoires et de la transparence des salaires

Jusqu'à présent, seules des mesures volontaires appliquées par certaines entreprises ou les plaintes portées par des femmes directement concernées ont quelque peu tempéré la discrimination salariale. Cela ne suffit pas à la combattre dans son intégralité. Ce dont nous avons urgemment besoin, c'est de conférer à l'égalité salariale un caractère plus contraignant. Ainsi, les entreprises devraient vérifier régulièrement que leurs salaires sont dépourvus de discrimination et les divulguer clairement en interne.

### **Mesure 1 : obligation de procéder à des contrôles réguliers des salaires**

Les entreprises doivent vérifier tous les 3 ans que leurs salaires sont exempts de discrimination, en utilisant pour ce faire une procédure standard. Les résultats des contrôles sont communiqués à tous les employé-e-s. Si une discrimination salariale est constatée, l'entreprise met au point, en collaboration avec les représentant-e-s du personnel, un plan de mesures obligatoire. Celui-ci est appliqué le plus rapidement possible et la discrimination levée. Via l'Agence pour l'égalité salariale (à mettre en place, cf. mesure 2), la Confédération propose aux entreprises des procédures standard et des conseils gratuits sur le contrôle de leur structure salariale.

Contrairement à la situation actuelle, où seules quelques rares entreprises exemplaires procèdent à des examens de leur système salarial, les contrôles obligatoires agrandissent le cercle des entreprises concernées. La divulgation des résultats et l'obligation d'établir un plan de mesures augmentent la pression sur les entreprises et les incitent à remédier aux éventuelles discriminations. La participation des employé-e-s vise à éviter que des adaptations de salaires soient effectuées en empiétant sur le niveau général des rémunérations. Enfin, les procédures standard permettent une surveillance sérieuse, tandis que le soutien de la Confédération assure aux entreprises que l'investissement demandé restera faible.

### **Mesure 2 : création de l'Agence pour l'égalité salariale**

La Confédération crée une Agence nationale pour l'égalité salariale. Sa tâche est de veiller, avec la participation des partenaires sociaux, à ce que les entreprises respectent leur obligation de contrôler les salaires et prennent des mesures contre la discrimination salariale. A cette fin, l'Agence audite régulièrement les entreprises. Le cas échéant, elle prononce des sanctions:

- Au cours des dix premières années, l'Agence audite toutes les entreprises au moins une fois, d'office ou sur indication de personnes et de partenaires sociaux.
- Si des entreprises négligent leurs contrôles ou les mesures à prendre pour faire disparaître la discrimination salariale, l'Agence nationale pour l'égalité salariale peut infliger des amendes et dispositions dissuasives.

L'Agence nationale pour l'égalité salariale concrétise enfin le mandat donné par la Constitution fédérale dans son article sur l'égalité. Elle empêche les entreprises fautives de continuer à brandir le prétexte du «volontariat».

### **Mesure 3 : divulgation claire en interne**

Les entreprises ont l'obligation d'instaurer, en interne, la transparence salariale. Les employé-e-s sont informé-e-s de tous les salaires versés au sein de l'entreprise et des données qui y ont trait, à savoir le sexe, la position hiérarchique, l'activité et le niveau de formation.

La plupart du temps, les employé-e-s ne savent pas combien gagnent leurs collègues. Il est ainsi moins facile de se rendre compte si, pour le même travail ou un travail équivalent, certains sont moins payés que d'autres. *A contrario*, si les salaires sont divulgués, la pression exercée sur l'entreprise pour qu'elle supprime les discriminations salariales est plus forte. Mieux encore : pour ne pas provoquer le départ de trop de ses employé-e-s, elle est tentée de mettre en place un système salarial équitable, ce qui profite à toutes et tous, femmes et hommes.

#### II. Exiger une répartition équitable entre travail rémunéré et non rémunéré

Comme les femmes travaillent largement plus que les hommes au foyer et dans le cadre familial, elles sont moins bien intégrées qu'eux à la vie professionnelle. Cela réduit leurs chances d'obtenir un bon salaire et de faire carrière, renforce les préjugés discriminatoires et tire leurs rémunérations à la baisse. L'égalité salariale nécessite donc une répartition plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes.

## **Mesure 4 : plus de crèches à des prix abordables et d'écoles à horaire continu gratuites**

Dans toute la Suisse, il faut davantage de crèches à des prix abordables pour toutes les familles et d'écoles à horaire continu gratuites. La Confédération, les cantons et les communes doivent veiller à la constitution du cadre légal nécessaire et prévoir suffisamment de ressources pour garantir des places gratuites en crèche et à l'école, dans tout le pays et pour tous les enfants.

L'accueil extrafamilial des enfants bénéficie surtout aux femmes : elles peuvent consacrer moins de temps à la garde de leurs enfants et prendre une part plus active à la vie professionnelle. A leur tour, les salaires féminins s'en trouvent directement poussés vers le haut. Parallèlement, il en résulte aussi une répartition plus équitable du travail au foyer. Si les femmes exerçant un métier devenaient une norme encore plus fréquente et contribueraient ainsi davantage aux revenus du ménage, il en découlerait une nouvelle donne des activités au foyer et dans le cadre familial. De même, si les hommes assumaient plus d'activités familiales et au foyer, les écarts dans les chances d'obtenir un bon salaire et de faire carrière ainsi que les préjugés discriminatoires envers les femmes s'atténueraient. Et les différences de salaires s'amenuiseraient.

Pourtant, plus de crèches et d'écoles pour tous ne suffisent pas:

- Premièrement, les coûts des crèches doivent être acceptables pour toutes et tous. Selon l'OCDE<sup>1</sup>, plus les coûts sont bas dans un pays, plus les femmes y exercent un métier. Or, la Suisse présente les coûts les plus élevés de tous les pays occidentaux, en raison des lacunes au niveau du financement public. Celui-ci doit être intensifié. Partout, les crèches doivent devenir un véritable service public.
- Deuxièmement, l'offre de crèches destinée aux parents ayant des horaires de travail et des trajets longs doit être renforcée. Les vies de famille et professionnelle peuvent ainsi plus aisément être combinées, même pour les employé-e-s à horaires spéciaux, notamment dans des branches typiquement féminines, telles que la vente ou les soins.
- Troisièmement, des revenus supplémentaires plus élevés conduisent souvent à d'importantes réductions des subventions pour crèche. Les femmes renoncent donc à une vie professionnelle, faisant ainsi le jeu

---

<sup>1</sup> OCDE (2012): Closing the Gender Gap: Act Now, OECD Publishing. 163, 211.

---

des écarts salariaux. Le plafond pour l'obtention de subventions doit être réhaussé. Celles-ci doivent présenter une dégression moindre et être mieux adaptées au système d'imposition.

### **Mesure 5 : congé parental rémunéré**

A la naissance d'un enfant, chaque parent a droit à un congé parental de 20 semaines rémunéré à hauteur de 80% du salaire assuré. Le congé parental d'un parent ne peut être reporté sur l'autre parent. Il peut être pris à temps partiel, ce qui prolonge la durée du droit.

Le fait que le congé parental rémunéré soit de la même durée pour les pères et pour les mères, les hommes comme les femmes peuvent interrompre leur activité pour s'occuper de leur enfant tout en étant assurés en termes financiers. Dès le départ, les pères passent plus de temps avec leur enfant et sont de ce fait plus disposés à prendre des responsabilités à long terme dans sa prise en charge. Les plus grandes responsabilités assumées par les pères et la possibilité de prendre le congé parental à temps partiel permettent aux mères de réduire leur temps d'absence au travail.

Globalement, le congé parental rémunéré affaiblit les présomptions des employeurs selon lesquelles seules les mères réduisent leur temps de travail après une naissance, contrebalançant ainsi les pratiques discriminatoires que subissent les jeunes femmes lors des embauches, des promotions et en matière de rémunération.

### **Mesure 6 : temps de travail moins long**

En situation d'égalité salariale parfaite, il faudrait baisser le temps de travail hebdomadaire normal à 35 heures à moyen terme. Tout le monde aurait ainsi plus de temps pour mieux vivre. La vie de famille et la vie professionnelle pourraient plus aisément être combinées. Les hommes pourraient investir plus de temps dans les activités au foyer et familiales tandis que les femmes pourraient se consacrer davantage à leur métier. La baisse du temps de travail favorise un rééquilibrage entre travail rémunéré et non rémunéré, et donc l'égalité salariale.

III. Instaurer une représentation appropriée des deux sexes à tous les niveaux

A qualifications égales, les femmes obtiennent moins de postes de cadres et se voient confier des tâches moins exigeantes que les hommes. Cette discrimination quotidienne à l'emploi entraîne l'inégalité des salaires. De plus, les femmes sont moins présentes dans les professions et branches à salaires élevés. L'égalité salariale implique donc une représentation équilibrée des femmes, à tous les niveaux, dans toutes les professions et dans toutes les branches.

### **Mesure 7 : quotas dans les directions et les conseils d'administration**

Dans les entreprises privées de plus de 250 employé-e-s, un minimum de 30% des membres de la direction opérationnelle et du Conseil d'administration doivent être du sexe le moins représenté. Les entreprises ont l'obligation de publier la composition de leur direction et de leur Conseil d'administration, soit dans leur rapport annuel, soit dans un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Grâce aux quotas, les femmes sont plus nombreuses dans les directions. Les quotas engagent aussi les entreprises à promouvoir suffisamment de femmes à des postes de cadres moyens pour que la relève soit assurée. On constate enfin que des instances dirigeantes équilibrées veillent davantage à une représentation appropriée des femmes à tous les niveaux, plutôt qu'à un encadrement exclusivement masculin.

### **Mesure 8 : promotion de l'égalité des sexes dans le service public**

Dans les services et les entreprises de droit public, le sexe le moins représenté doit être encouragé de manière ciblée et à tous les niveaux. Un quota minimum obligatoire de 30% est fixé pour tous les échelons hiérarchiques. Les quotas inférieurs ne sont admis que provisoirement, dans les cas où le sexe le moins représenté constitue moins de 20% de tous les employé-e-s et à la condition que des mesures contraignantes soient mises en place pour augmenter la proportion d'employé-e-s du sexe le moins représenté.

Par leur pratique de promotion de l'égalité des sexes et d'introduction de quotas, les autorités donnent l'exemple. Elles luttent spécifiquement contre la discrimination à l'emploi dans les services et les entreprises de droit public.

---

## **Mesure 9 : formation et orientation professionnelle indifférentes aux différences de genres**

Le système éducatif suisse – de la crèche à l'école supérieure – doit apprendre aux enfants, dès le plus jeune âge, à remettre en question les conceptions dominantes en matière de rôles respectifs des femmes et des hommes. Pour ce faire, les programmes scolaires et le matériel pédagogique doivent être neutres quant au genre, le personnel enseignant doit être sensibilisé aux questions liées au sexe et la répartition entre enseignants femmes et hommes doit être appropriée à tous les niveaux.

Il convient en outre de présenter aux enfants et aux jeunes des formations et des métiers indifférents aux différences de genres, ce qui implique de la part du service public une intensification des campagnes d'information mettant expressément en avant le sexe le moins représenté.

Les conceptions en matière de rôles respectifs des femmes et des hommes se forment très tôt. Or, les enfants et les jeunes ont justement du mal à les remettre en doute, la dictature du conformisme étant trop forte. Beaucoup optant pour l'apprentissage, ils choisissent très tôt leur orientation professionnelle, souvent selon des critères stéréotypés du point de vue du sexe. Les jeunes filles optent généralement pour des métiers féminins moins bien rémunérés, dans lesquels ne se fourvoie quasiment aucun garçon. Le système éducatif doit absolument – bien plus qu'aujourd'hui – rompre avec les stéréotypes sexuels traditionnels. Les jeunes doivent être particulièrement renseignés sur les professions indifférentes aux différences de genres. C'est la seule façon de contrer l'influence du genre lors du choix par les jeunes de leur formation et de leur métier, car c'est ce qui se cache derrière les écarts salariaux.

## **Mesure 10 : augmentation générale des salaires des femmes**

Les salaires des femmes doivent augmenter. C'est la condition *sine qua non* à une égalité salariale profitable à tous les employé-e-s. Pour ce faire, il faut cependant que la pression exercée sur les salaires des femmes diminue. Si elle augmente encore, ce sera l'échec.

La Confédération et les cantons facilitent la signature de conventions collectives de travail (CCT) avec salaires minimaux. Les employé-e-s protégé-e-s par des CCT sont ainsi plus nombreux.

Les CCT permettent d'augmenter les salaires et de les répartir plus équitablement, entre les femmes et les hommes notamment. Actuellement, seule la moitié des employé-e-s est protégée par une CCT en Suisse. Les lacunes sont encore nombreuses, particulièrement dans les branches à bas salaires, dans lesquelles travaillent beaucoup de femmes. Le développement de CCT avec salaires minimaux pourrait les combler : un pas de plus en direction de l'égalité salariale.

**Proposition du Comité directeur :** Adoption

---

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RECOMMANDATIONS DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS DU 14 JUIN 2015**

#### **I. Recommandation de vote pour l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » (Réforme de la fiscalité successorale)**

##### **Contexte**

L'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » a été déposée en mars 2013 par une coalition qui réunit le PS, le PEV, l'Union syndicale suisse, les Verts et ChristNet. Cette initiative propose que l'AVS soit dorénavant aussi financée par un impôt national sur les successions et les donations. Elle prévoit un taux d'imposition modéré de 20% et d'importantes franchises. Le Conseil fédéral a décidé que cette initiative passera définitivement en votation le 14 juin.

##### **Evaluation**

Le PS a participé en tant que leader au lancement de l'initiative en 2011 parce qu'elle est utile à deux titres, grâce au principe de l'utilisation conforme au but. Tout d'abord, elle permet d'accroître durablement les recettes de l'AVS qui est de loin notre principale œuvre sociale. Ensuite, un impôt national sur les successions contribuerait largement à combattre les inégalités croissantes au sein de notre société.

Les principaux arguments en faveur de l'initiative sont les suivants:

- L'initiative renforce durablement l'AVS. Un tiers des recettes sera versé aux cantons en compensation de la disparition de leurs impôts sur les successions. Les deux tiers restants seront versés au fonds de compensation de l'AVS, une manne bienvenue pour le renforcement et la garantie durables de notre principale œuvre sociale.
- L'initiative combat les inégalités croissantes de la redistribution. L'impôt sur les successions prend en compte des fortunes que des héritiers touchent sans rien faire. Cet impôt équitable a été prélevé des décennies durant dans la quasi-totalité des cantons, mais la

compétition fiscale a entraîné presque partout l'exonération des successeurs directs de cette fiscalité avec pour conséquence une répartition de plus en plus injuste des richesses : les 2% les plus fortunés possèdent autant aujourd'hui que les 98% restants. Nous opposons à cette dérive un impôt mesuré de 20%.

- L'initiative décharge les petites et moyennes successions. Seules les successions dépassant les deux millions seront imposées. Pour les couples mariés, la franchise pour les descendants s'applique à chaque succession. Les enfants peuvent hériter jusqu'à 4 millions exempts d'impôts. Les appartements et maisons individuelles seraient transmissibles exonérés d'impôt. Les petits et moyens héritages au profit de parents éloignés, imposés jusqu'à 50% dans de nombreux cantons, seraient exonérés. Les entreprises familiales ne seront pas mises en péril par l'impôt. Le Parlement fixera les modalités: notamment une franchise de 50 millions de francs qui permettra de transmettre sans impôts la plupart des petites et moyennes entreprises à la génération suivante.

Recevoir une fortune immense par héritage sans rien avoir fait pour et ce, sans payer d'impôts dessus en tant que légataire, est hautement injuste aux yeux des socialistes. C'est la raison pour laquelle l'initiative populaire propose d'appliquer un impôt modéré de 20% aux grosses successions, comme il tait d'usage dans les cantons autrefois. L'objectif de la réforme de la fiscalité successorale est aussi de parvenir à une réglementation uniforme dans toute la Suisse.

**Proposition du Comité directeur :** recommander le OUI

## **II. Initiative populaire fédérale « Initiative sur les bourses d'études »**

### **Contexte :**

Cette initiative a été déposée le 20 janvier 2012 par l'Union des étudiants de Suisse (UNES), avec 117'069 signatures valables. Son but est d'introduire une modification l'art. 66 de la Constitution fédérale, afin que le principe de l'harmonisation du système de bourses relève de la compétence fédérale. Les contributions à la formation pour les étudiants suisses doivent être conçues de manière à garantir le minimum vital. L'accès à la formation ne doit pas dépendre des moyens financiers des étudiant-e-s et de leur famille, mais être ouvert à toutes celles et tous ceux qui ont les capacités de suivre des études. L'acceptation de cette initiative contribuerait à renforcer l'égalité des chances dans le domaine de la formation. Toute personne nécessitant une bourse pour suivre des études dans une école supérieure, une haute école spécialisée, une EPF ou une université devrait avoir les mêmes chances partout en Suisse.

Le Conseil fédéral a recommandé le rejet de l'initiative au Parlement. Lors des votes finaux du 12 décembre 2014, les chambres lui ont emboîté le pas à 135 voix contre 58 et 2 abstentions (Conseil national) et à 32 voix contre 12 et une abstention (Conseil des Etats). Le PS a d'emblée soutenu la revendication de l'UNES et siége au comité d'initiative, représenté par Géraldine Savary et Jean Christophe Schwaab. Lors des débats parlementaires, le PS s'est toujours déclaré favorable à l'initiative. Il s'est également mobilisé activement pour que le contre-projet indirect, la révision totale de la loi sur les contributions à la formation, en reprenne les revendications centrales. Ses efforts sont demeurés sans succès.

### **Evaluation de l'initiative**

En Suisse, il y a actuellement 250 000 étudiant-e-s au sein des niveaux tertiaires A et B (formation professionnelle supérieure, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques et hautes écoles universitaires). 8% d'entre eux reçoivent une bourse d'études, pour un montant total de 278 millions de francs par année, dont 25 millions sont pris en charge par la Confédération. Depuis 1993, le volume des bourses a diminué – hors inflation – de près de 25% et, pendant cette même période, les subventions fédérales sont passées de 40% à 9%.

L'initiative sur les bourses d'études permettrait d'augmenter le volume des subsides accordés, d'harmoniser le système des bourses et d'assurer un accès équitable et universel à la formation. Les différences entre cantons sont très importantes. Ainsi, dans le canton de Zurich, 0,3% de la population reçoit une bourse d'un montant semestriel de 3'800 francs en moyenne, alors que dans le canton de Neuchâtel, 1% de la population bénéficie d'une bourse d'études, mais pour un montant moyen de 1'200 francs par semestre. Par ailleurs, le montant consacré aux bourses d'études par habitant-e varie énormément : il représente par exemple 87 francs dans le canton du Jura, mais seulement 17 francs à Schaffhouse. Des bourses d'études suffisantes et réparties équitablement sont indispensables, surtout pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans des filières ne permettant pas ou pratiquement pas d'exercer une activité professionnelle accessoire, par exemple les cursus de la santé ou les études d'ingénieur, deux secteurs professionnels dans lesquels la Suisse souffre par ailleurs d'une grave pénurie de personnel. Les investissements nécessaires pour développer le système des bourses sont rentables à moyen et à long terme, tant pour l'économie que la société.

Sur le plan cantonal, un accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (concordat sur les bourses d'études) a été conclu le 18 juin 2009 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013. Son but est d'harmoniser les législations cantonales en matière de bourses d'études. Les dispositions du concordat ne sont cependant pas suffisantes pour réaliser efficacement l'égalité des chances. De plus, cet accord ne s'applique que dans les cantons qui y ont adhéré. Pour sa part, le contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses d'études ne réglemente que certains critères d'attribution formelle. Il ne prévoit aucune harmonisation matérielle ni montant minimum pouvant être accordés.

**Proposition du Comité directeur :** recommander le OUI

### **III. Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)**

#### **Contexte**

En raison des évolutions technologiques, il n'est plus aujourd'hui pertinent de lier l'obligation de payer la redevance pour la radio et la télévision à la possession d'un appareil de réception en état de fonctionner. Les mondes de la radio et de la téléphonie convergent. Les services proposés sont devenus pratiquement indissociables des applications et des appareils. Le PS est donc favorable à l'application, pour tous les ménages et entreprises, d'un mode de redevance non lié à la possession d'un appareil, comme le prévoit la nouvelle loi sur la LRTV.

Le référendum saisi par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a abouti le 26 janvier 2015. L'USAM refuse que les entreprises soient assujetties à la redevance pour la radio et la télévision. Ce qu'elle oublie de dire, c'est qu'elles le sont déjà et que nombre d'entre elles ne s'en acquittent pas. De plus, la nouvelle loi prévoit que seules les sociétés réalisant un chiffre d'affaires de 500'000 francs au minimum soient soumises à la redevance : en d'autres termes, 70% des entreprises en seraient dispensées.

Lors du vote final du 26 septembre 2014, la loi fédérale a été adoptée à 109 voix contre 85, et 4 abstentions (Conseil national) et à 28 voix contre 14 et 3 abstentions (Conseil des Etats).

#### **Evaluation de la loi fédérale**

En adoptant l'article constitutionnel sur la radio et la télévision, la Confédération se voit confier la mission de mettre sur pied un système de radio et de télévision qui contribue à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. L'un des objectifs de cette révision est le renforcement des radios et de télévisions locales, qui assurent une mission de service public importante, car elles créent un lien, au niveau communal et local, entre l'Etat et les citoyens. Le service public dans le domaine des médias est une mission d'intérêt public définie démocratiquement, dont la réalisation profite à toutes et tous, de manière directe ou non, c'est-à-dire même aux personnes qui ne consomment pas de programmes de radio ou de télévision. En Suisse, ce service public est essentiellement financé par la redevance de réception. Les recettes publicitaires, pour leur part, représentent moins de la moitié de ce

revenu. La redevance permet le financement spécifique d'une mission publique.

La redevance généralisée simplifie le travail administratif, non seulement de l'organe de perception (Billag), mais également des assujettis (ménages et entreprises) ainsi que de l'autorité de surveillance. Les ménages seront directement déclarés par le contrôle de l'habitant auprès de l'organe de perception et ne seront plus obligés d'entreprendre cette démarche eux-mêmes. Les demandes et les recours n'auront plus lieu d'être. De même, les entreprises ne seront plus obligées de se déclarer ou d'annoncer leur départ. Chaque ménage paiera une seule fois. Le nouveau système n'a pas pour but de générer des redevances supplémentaires, au contraire, il est possible qu'il ait pour effet de les réduire, car son application sera plus efficace et ne permettra pas de resquiller.

La Suisse multilingue dispose de petits marchés. En conséquence, le potentiel commercial pour le financement des programmes est réduit, tout comme le nombre de personnes assujetties à la redevance. Il est donc important que notre pays se dote d'un système de redevance performant. A cet effet, la péréquation financière entre les régions joue un rôle important. Sur 100 francs de redevance payés en Suisse alémanique, plus de 30 bénéficient au Tessin et à la Suisse romande. Si les Tessinois se voyaient privés de ces prestations de solidarité, ils devraient s'acquitter d'une redevance de 2500 francs par an. Le fait de proposer le même service public dans les quatre régions linguistiques engendre des frais représentant 40% des charges totales. C'est là l'une des raisons principales pour lesquelles la redevance suisse est ressentie comme plus élevée que dans les autres pays.

**Proposition du Comité directeur**: recommander le OUI

#### **IV. Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain**

Les recommandations du Comité directeur pour cet objet de votation se trouvera dans le cahier à disposition de l'Assemblée des délégué-e-s qui sera publié le mercredi 22 avril 2015 à 10h00 sur le site internet du PS : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad).

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

### Budget 2015

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget Concernant élections 2015
<b>Recettes</b>	<b>4'151'991</b>	<b>4'311'770</b>	<b>4'916'610</b>	<b>895'000</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'931'984</b>	<b>1'903'300</b>	<b>1'859'900</b>	- <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'659'294	1'643'300	1'599'900	-
Versements de solidarité	272'690	260'000	260'000	-
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'396'920</b>	<b>1'524'000</b>	<b>1'351'500</b>	- <sup>2)</sup>
Dons des membres	486'983	466'000	426'000	-
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	909'937	1'058'000	925'500	-
<b>Ventes</b>	<b>261'161</b>	<b>183'200</b>	<b>155'700</b>	- <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>483'580</b>	<b>546'070</b>	<b>948'510</b>	<b>340'000</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>78'346</b>	<b>155'200</b>	<b>601'000</b>	<b>555'000</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'155'445</b>	<b>4'310'348</b>	<b>4'917'019</b>	<b>1'345'497</b>
<b>Frais de production</b>	<b>375'878</b>	<b>415'800</b>	<b>312'000</b>	<b>35'000</b> <sup>6)</sup>
Médias	302'165	322'000	283'000	35'000
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	33'067	44'000	24'000	-
Nouveaux projets de recherches de fonds	40'646	49'800	5'000	-
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>17665.2</b>	<b>0</b>	<b>35000</b>	<b>35000</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'445'778</b>	<b>2'219'586</b>	<b>2'958'818</b>	<b>832'086</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>121'313</b>	<b>165'160</b>	<b>164'400</b>	- <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>228'445</b>	<b>232'164</b>	<b>253'064</b>	<b>3'000</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>79'380</b>	<b>63'200</b>	<b>60'750</b>	- <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>6'115</b>	<b>5'100</b>	<b>5'100</b>	-
<b>Frais administratifs</b>	<b>355'258</b>	<b>459'928</b>	<b>420'578</b>	<b>68'000</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>83'759</b>	<b>104'000</b>	<b>95'900</b>	- <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>19'931</b>	<b>200'000</b>	<b>204'000</b>	<b>184'000</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>348'173</b>	<b>321'710</b>	<b>307'810</b>	<b>50'000</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	-	<b>11'600</b>	-	- <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>87'369</b>	<b>112'100</b>	<b>99'600</b>	- <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>-198</b>	-	-	-
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-13'421</b>	-	-	-
<b>Frais généraux élections (services centraux)</b>				<b>138'412</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-3'454</b>	<b>1'422</b>	<b>-409</b>	<b>-450'497</b>

## Budget 2015 - Centres de coûts

		Comptes		Budget	Budget
		2013		2014	2015
<b>Parti</b>		<b>1'143'415</b>	<b>1'315'193</b>	<b>1'412'817</b>	17)
A100	Cotisations	1'915'919	1'887'800	1'844'100	
A101	Dons	417'871	405'000	405'000	
A102	Dépenses courantes	- 41'299	- 40'000	- 45'000	
A103	Frais de personnel et généraux	- 779'162	- 688'370	- 541'800	
A104	Congrès	-	- 36'000	- 53'500	
A105	AD	- 75'496	- 54'000	- 53'000	
A106	Actions politiques ponctuelles	- 13'316	- 10'000	- 10'000	
A108	Programme du parti	2'272	-	-	
A110	Dépenses CD/présidence	- 3'932	- 6'960	- 6'960	
A111	Dépenses des commissions	- 1'523	- 4'300	- 3'000	
A112	Indemnités de la présidence yc dép.	- 71'543	- 71'527	- 71'573	
A113	Dépenses de la vice-présidence	- 30'240	- 25'200	- 25'200	
A115	125 ans PS Suisse - fête du jubilé	- 149'386	-	-	
A116	Relations internationales	- 26'750	- 41'250	- 26'250	
<b>Formation</b>		<b>- 108'598</b>	<b>- 138'129</b>	<b>- 154'742</b>	18)
B100	Frais de personnel et généraux	- 62'283	- 72'629	- 109'742	
B101	CoCo + séances du secrétariat	- 12'736	- 15'000	- 15'000	
B103	Formation interne	- 19'158	- 40'500	- 20'000	
B104	Project 1 - perspectives	- 10'273	-	-	
B105	Project 2 - Elections	-	-	- 5'000	
B106	Project 3 - Université d'été	- 4'148	- 10'000	- 5'000	
<b>PS60+</b>		<b>- 62'408</b>	<b>- 86'175</b>	<b>- 68'991</b>	19)
G100	Frais de personnel et généraux	- 32'382	- 35'175	- 34'991	
G101	Dépenses courantes	- 5'417	- 6'000	- 1'000	
G102	Dépenses de la présidence	- 5'000	- 6'000	- 7'000	
G103	CD/conférences	- 13'946	- 23'600	- 20'000	
G104	Rencotres thématiques/campagnes	- 5'663	- 15'400	- 8'000	

		Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	
<b>PS migrant-e-s</b>		- 16'315	- 30'090	- 17'935	20)
H100	Frais de personnel et généraux	- 10'407	- 15'090	- 15'935	
H101	Dépenses courantes	- 5'908	- 15'000	- 2'000	
<b>JS/Juso</b>		- 192'690	- 150'023	- 210'178	21)
J100	Frais de personnel et généraux	- 192'690	- 150'023	- 210'178	
<b>Femmes socialistes</b>		- 142'153	- 120'975	- 106'980	22)
M100	Frais de personnel et généraux	- 108'630	- 82'292	- 68'448	
M101	Courriels du PS Femme	19'894	2'500	2'800	
M102	Dépenses courantes	- 2'708	- 5'500	- 6'600	
M103	Dépenses de la présidence	- 15'413	- 15'383	- 15'382	
M104	Assemblée des membres	-	-	- 9'500	
M105	Conférences (anc. Coordination)	- 9'974	- 14'300	- 4'850	
M106	Campagnes	- 23'038	- 6'000	- 5'000	
M107	Délégations/études scientifiques	- 2'283	-	-	
<b>Publications</b>		- 361'852	- 387'793	- 395'798	23)
P100	links	- 217'792	- 237'137	- 246'181	
P101	socialistes.ch	- 114'513	- 120'656	- 119'217	
P107	PS Svizzera	- 29'547	- 30'000	- 30'400	
<b>Campagnes et communication</b>		- 855'563	- 1'169'914	- 1'067'054	24)
K100	Frais de personnel et généraux	- 457'945	- 456'843	- 429'557	
K102	Campagnes	- 135'051	- 207'500	- 39'500	
K103	Journaux de votations	- 60'741	- 90'000	- 47'500	
K153ff	Référendums	- 67'388	- 75'000	-	
K168ff	Initiatives	- 134'439	- 340'571	- 100'000	
K110	Elections 2015	-	-	- 450'497	
<b>Récolte de fonds</b>		592'919	769'327	608'452	25)
F100	Frais des personnel et généraux	- 317'018	- 327'073	- 325'548	
F101	Diss./approvisionnement des provisions	40'646	88'200	15'000	
F102	Résultat de la collecte de fonds	909'937	1'058'000	924'000	
F103	Nouveaux projets de collecte de fonds	- 40'646	- 49'800	- 5'000	
<b>Résultat Shop</b>		- 210	-	-	
<b>Résultat annuel</b>		- 3'454	1'422	- 409	

## Plan financier et d'investissement 2015 - 2018

Plan financier	Budget 2015	2016	2017	2018
<b>Recettes</b>	<b>4'916'610</b>	<b>3'932'010</b>	<b>3'967'010</b>	<b>3'967'010</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'859'900</b>	<b>1'837'300</b>	<b>1'837'300</b>	<b>1'837'300</b>
Cotisations des membres	1'599'900	1'577'300	1'577'300	1'577'300
Versements de solidarité	260'000	260'000	260'000	260'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'351'500</b>	<b>1'355'500</b>	<b>1'350'500</b>	<b>1'350'500</b>
Dons des membres	426'000	430'000	425'000	425'000
Dons des bienfaiteurs(trices) et div.	925'500	925'500	925'500	925'500
<b>Ventes</b>	<b>155'700</b>	<b>190'700</b>	<b>190'700</b>	<b>190'700</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>948'510</b>	<b>588'510</b>	<b>588'510</b>	<b>588'510</b>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>601'000</b>	<b>- 40'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4'917'019</b>	<b>4'352'159</b>	<b>4'375'805</b>	<b>4'253'539</b>
<b>Frais de production</b>	<b>312'000</b>	<b>362'000</b>	<b>380'000</b>	<b>338'000</b>
Médias	283'000	323'000	323'000	323'000
Courriels pour les membres	24'000	34'000	52'000	10'000
Nouveaux projets de recherches de	5'000	5'000	5'000	5'000
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>35'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de personnel yc ass. sociales</b>	<b>2'958'818</b>	<b>2'188'257</b>	<b>2'179'203</b>	<b>2'183'137</b>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>164'400</b>	<b>167'500</b>	<b>169'500</b>	<b>164'500</b>
<b>Frais de location</b>	<b>253'064</b>	<b>259'564</b>	<b>259'564</b>	<b>256'564</b>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>60'750</b>	<b>61'000</b>	<b>61'000</b>	<b>61'000</b>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>5'100</b>	<b>5'100</b>	<b>5'100</b>	<b>5'100</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>420'578</b>	<b>291'328</b>	<b>306'328</b>	<b>276'328</b>
<b>Frais informatiques</b>	<b>95'900</b>	<b>95'900</b>	<b>95'900</b>	<b>95'900</b>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>204'000</b>	<b>179'000</b>	<b>189'000</b>	<b>159'000</b>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>307'810</b>	<b>496'810</b>	<b>496'810</b>	<b>491'810</b>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>-</b>	<b>150'000</b>	<b>150'000</b>	<b>150'000</b>
<b>Amortissement</b>	<b>99'600</b>	<b>95'700</b>	<b>83'400</b>	<b>72'200</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>- 409</b>	<b>- 420'149</b>	<b>- 408'795</b>	<b>- 286'529</b>

## Plan d'investissement

<b>Investissements</b>	<b>85'000</b>	<b>90'000</b>	<b>70'000</b>	<b>60'000</b>
<b>Mobilier/machines de bureau</b>	<b>10'000</b>	<b>10'000</b>	<b>10'000</b>	<b>10'000</b>
Mobilier de bureau	10'000	10'000	10'000	10'000
Machines de bureau				
<b>Aménagement Spitalgasse</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>
Renouvellement	5'000	5'000	5'000	5'000
<b>Informatique</b>	<b>20'000</b>	<b>40'000</b>	<b>30'000</b>	<b>20'000</b>
Remplacement PC/portables/écran				
Serveur	20'000	40'000	30'000	20'000
Imprimantes				
Réseau				
<b>Admo</b>	<b>40'000</b>	<b>30'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>
OM-Upgrade version/renforcement	40'000	30'000	20'000	20'000
<b>Internet</b>	<b>10'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>
Développement du site internet	10'000	5'000	5'000	5'000

## **Commentaires relatifs au budget 2015**

L'année 2015 sera marquée par la campagne pour les élections fédérales. Parallèlement, certaines initiatives, que le PS entend soutenir, seront soumises au vote, dont la plus importante est la réforme de la fiscalité successorale. La dissolution des provisions constituées notamment pour les élections permet de présenter un budget équilibré.

Le budget et le plan financier font état des différentes dépenses et recettes du PS Suisse. Pour ce qui est du Groupe socialiste des Chambres fédérales, un document spécifique lui sera consacré, sur lequel il reviendra aux parlementaires de se prononcer. Les chiffres des différents postes et centres de coûts sont commentés ci-dessous.

### **1. Cotisations**

Les cotisations sont calculées sur la base de quelque 30 000 membres, un chiffre légèrement inférieur aux effectifs de 2014. Les sections cantonales reversent régulièrement, dans les délais impartis, les cotisations de leurs membres au parti national. En raison de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux demeurent pratiquement inchangés.

### **2. Récolte de fonds**

Depuis 2010, les dons de membres sont comptabilisés nets, tout comme les donations (de personnes externes). Après les années 2010 et 2011 particulièrement fastes, les dons ont considérablement reculé en 2012 et 2013, s'établissant à un niveau bien inférieur aux prévisions budgétaires. Cette évolution négative s'étant confirmée en 2014, les recettes des dons ont fait l'objet d'une budgétisation prudente.

Les autres dons pour 2015 comprennent des recettes issues de mailings envoyés au réseau des Femmes socialistes et du PS60+.

### **3. Ventes**

Les bénéfices de la vente d'annonces, de suppléments et de publications sont légèrement inférieurs à 2014, notamment parce qu'il est prévu de ne publier que deux journaux de votations durant l'année électorale. Les recettes liées à la vente d'espaces publicitaires/ annonces et autres splittings dans «links» et «socialistes.ch» sont légèrement supérieures à 2014.

#### **4. Autres recettes**

Ce poste comptabilise, entre autres, la participation des communes et des cantons dans lesquels sont organisés les apéritifs à l'issue des Assemblées des délégué-e-s. La part versée par le Groupe socialiste pour financer les frais généraux, les prestations des secrétaires générales, le service de presse et la responsable des finances reste pratiquement inchangée par rapport au budget 2014.

#### **5. Dissolution des provisions**

Les provisions de 555 000 francs constituées pour les élections 2015 sont dissoutes. Les provisions restantes prévues pour l'assainissement des locaux, l'informatique ainsi que le développement de la banque de données des membres seront entièrement dissoutes pour couvrir une partie des amortissements relatifs aux investissements. De plus, près de 15 000 francs de provisions constituées dans le cadre des récoltes de fonds serviront à financer de nouveaux projets (voir aussi les commentaires au point 25 consacré aux récoltes de fonds).

#### **6. Frais de production**

Les coûts de production des différents médias (links, socialistes.ch et ps.ch) demeurent inchangés. La réduction par rapport à 2014 tient à la production de deux journaux de votations seulement, au lieu de quatre.

Les coûts de production des mailings comprennent les frais des mailings de récolte de fonds des Femmes socialistes et des mailings effectués dans le cadre des campagnes.

Les nouveaux projets de récoltes de fonds incluent les dépenses et les recettes liées au développement de la récolte de fonds en ligne ainsi que les frais de la brochure indiquant comment établir un testament en faveur du PS, publiée en 2013. Les dépenses nettes seront couvertes, en 2015, par les provisions existantes.

#### **7. Frais de personnel et assurances sociales**

Par rapport au budget 2014, les pourcentages de postes augmentent de 310% pour atteindre 2341%, ce qui correspond à une hausse de quelque 430 000 francs de la masse salariale. Les charges sociales augmentent de près de 70 000 francs, proportionnellement à la hausse des salaires.

Cette augmentation est due notamment à la création de postes à durée déterminée dans le cadre des élections 2015, notamment pour la campagne de mobilisation. De plus, un poste à durée déterminée à 30% a été créé pour le projet Agglomérations.

La comptabilisation des frais de personnel comprend les salaires du Groupe socialiste, de même que la rémunération du vice-secrétaire général et du personnel de la JS.

Les honoraires consentis pour les traductions extérieures sont en légère baisse par rapport à 2014. Des traductions simultanées sont prévues lors des AD, Congrès, Conférences de coordination et assemblées du PS60+.

Les honoraires de tiers sont en hausse d'environ 428 000 francs par rapport à l'année précédente, en raison des dépenses liées à la campagne électorale 2015. Ce poste comprend, entre autres, la rémunération des prestations de la fiduciaire pour le traitement des salaires, les projets de formation, la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti ou encore des prestations dans le cadre de campagnes diverses. Pour la campagne électorale de 2015, ces frais comprennent entre autres la participation financière du PS Suisse au recrutement de responsables de campagne régionaux dans le cadre de la campagne de mobilisation.

## **8. Autres frais de personnel**

Les autres frais de personnel demeurent pratiquement inchangés par rapport à l'année dernière.

## **9. Frais de location**

Par rapport à l'an dernier, les coûts augmentent d'environ 24 000 francs, ce qui est principalement dû à l'augmentation des frais de location de locaux à l'extérieur, dans le cadre du congrès extraordinaire, et aux activités de la campagne électorale 2015.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Ce poste comprend notamment la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de différents événements. Les dépenses sont pratiquement inchangées par rapport à 2014. Deux AD et un Congrès extraordinaire sont prévus.

## **11. Frais administratifs**

Les frais administratifs de 460 000 francs sont pratiquement inchangés par rapport à 2014.

## **12. Frais informatiques**

Les frais informatiques baissent de près de 9000 francs, pour atteindre quelque 95 000 francs. Une diminution des prix des licences et des frais de maintenance sont à prévoir.

## **13. Frais publicitaires**

Les donations financent en priorité les charges salariales et les frais généraux internes au secteur de recherche de fonds (coûts de fonctionnement), ainsi que les charges salariales et frais généraux du département «Campagnes & communication». Le solde est utilisé pour le travail effectif de campagne. Les frais publicitaires comprennent principalement les coûts estimés pour les annonces dans la presse et les campagnes d'affichage des votations, référendums et initiatives, ainsi que pour la campagne électorale en 2015. Pour 2015, ces dépenses - de l'ordre de 200 000 francs - sont plus élevées que l'année précédente, principalement en raison de la campagne globale prévue (affiches pour les élections 2015).

## **14. Frais divers du parti**

Par rapport à 2014, les dépenses budgétées sont pratiquement inchangées. Les contributions à des organisations comprennent notamment le financement de la campagne sur la réforme de la fiscalité successorale ainsi que la contribution versée aux JS pour la campagne électorale.

## **15. Constitution de provisions**

Selon la décision de l'Assemblée des délégué-e-s de décembre 2012, à Thoun, les dons en provenance d'entreprises doivent être versés dans un fonds distinct. C'est ainsi que les sommes versées, à partir de 2013, par la banque Raiffeisen et la Mobilière sont directement comptabilisées comme des provisions. Leur affectation est de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. Inscrite au budget, respectivement au plan financier, la répartition de ces provisions y sera commentée sous la rubrique Dissolution des provisions.

## **16. Amortissements**

Par rapport à 2014, les amortissements sont légèrement inférieurs, parce que les investissements sont pratiquement terminés, notamment pour la mise à jour du site Internet en 2014.

### **Centre de coûts**

Les coûts des services centraux, à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, la maintenance, les réparations et le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances choses et les frais administratifs généraux tels que le matériel de bureau, les photocopies, les factures téléphoniques, les frais de port ainsi que les coûts informatiques et les amortissements, s'élèvent à 1 152 000 francs, soit 167 000 francs de plus qu'en 2014. La raison principale de cette augmentation est l'attribution à un autre centre de coûts des charges liées aux personnes responsables de la banque de données des membres. Les frais des services centraux seront répercutés sur les centres de coûts principaux en fonction des charges salariales. Là où aucune augmentation de poste n'est prévue, les frais imputés aux centres de coûts «Frais de personnel et généraux» seront légèrement plus élevés que l'année précédente.

## **17. Parti**

Les contributions sont évaluées à la baisse par rapport à l'année dernière, ce qui est dû à la diminution des cotisations des membres.

La part du centre de coûts «Frais de personnel et généraux» est moins élevée qu'en 2014, en raison du transfert à un autre centre de coûts des charges liées aux personnes responsables de la banque de données des membres. L'augmentation enregistrée au centre de coûts A104 résulte de l'expérience de 2014, année au cours de laquelle un congrès d'un jour a également eu lieu. En 2015, un congrès extraordinaire et deux assemblées des délégué-e-sont prévus. L'organisation d'un événement dans le cadre des élections, à l'automne 2015, figure également au budget de la campagne électorale. Les autres postes demeurent pratiquement identiques au budget 2013.

## **18. Formation**

Doté de 154 000 francs, le budget consacré à la formation est en hausse de 16 000 francs par rapport à 2014. A partir de 2015, une personne est embauchée à 60% en tant que responsable de la formation interne du parti. Les dépenses liées aux biens et aux services sont inférieures, car aucune

formation des permanent-e-s des partis cantonaux et des sections n'est prévue. Des événements seront organisés dans le cadre des élections 2015 et une nouvelle édition de l'Université d'été, inaugurée en 2014, aura lieu en 2015.

### **19. PS60+**

Le budget global est légèrement inférieur à celui de 2014. Il couvre un poste de travail à 20% au secrétariat central, les défraiements du Comité ainsi que divers frais de conférences, rencontres thématiques et campagnes. Les activités du PS60+ dans le cadre de la campagne électorale sont comptabilisées au centre de coûts Elections.

### **20. PS-migrant-e-s**

Comme en 2014 et suite à la décision du Congrès des 8/9 septembre 2012, à Lugano, près de 18 000 francs sont prévus au budget 2015 pour la création d'une nouvelle structure pour les socialistes issu-e-s de la migration. Les activités du PS-migrant-e-s dans le cadre de la campagne électorale sont imputées au centre de coûts Elections.

### **21. JS/JUSO**

Conformément à la convention passée entre la JS et le PS, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel du secrétaire général des Jeunesses socialistes ainsi que le salaire brut du président des JS. Le PS assume également les frais généraux relatifs au personnel de la JS. En 2015, ces derniers sont haussés puisque du personnel supplémentaire a été recruté pour les élections 2015. Le budget 2015 prend en compte la contribution régulière de 25 000 francs aux campagnes prévue dans la convention.

### **22. Femmes socialistes**

En 2015, une assemblée des membres aura lieu, suivie d'une conférence des femmes. Les autres centres de coûts se maintiennent au niveau du budget des années précédentes. Les activités des Femmes socialistes dans le cadre de la campagne électorale sont imputées au centre de coûts Elections.

### **23. Publications**

Les charges nettes budgétées pour les publications «links» (9 numéros), «socialistes.ch» (6 numéros) et «ps.ch» (4 numéros) sont légèrement inférieures au budget 2014. Des recettes ont été générées en 2014 grâce à un mailing envoyé aux destinataires de «links» et de «socialistes.ch». Par

contre, aucun mailing n'est prévu en 2015. Parallèlement, les recettes des annonces et des suppléments commerciaux des publications sont évaluées légèrement à la hausse par rapport à 2014.

## **24. Campagnes et communication**

La baisse de la part des frais généraux de ce centre de coûts s'explique par la création d'un poste de responsable de la formation à 60%, qui donne lieu à des transferts entre centres de coûts.

Les dépenses de campagnes comprennent notamment les frais des campagnes de votation de mars et juin 2015, parmi lesquelles l'initiative sur la réforme de la fiscalité successorale sera soumise au peuple. Un journal de votation sera publié pour ces deux dates.

Le budget brut pour les élections de 2015 se monte à près de 1,3 million de francs. Les charges nettes atteignent près de 450 000 francs, ce qui couvre 3 postes équivalents plein-temps à durée déterminée créés pour les élections de 2015. La campagne électorale se décline d'une part en une campagne globale, avec une identité graphique uniforme dans toute la Suisse, et qui prévoit notamment un journal électoral et une campagne d'affichage, et d'autre part en une campagne de mobilisation reposant sur la création d'une banque de données et des mesures de mobilisation nationales (actions téléphoniques) à mettre en œuvre peu de temps avant les élections.

## **25. Récoltes de fonds**

Une nouvelle clé sera introduite pour l'enregistrement et la déclaration des recettes des récoltes de fonds, qui prendra effet rétroactivement à partir de 2013. Son principe: créer et alimenter des provisions pour les nouveaux projets et l'acquisition de nouvelles adresses lorsque les recettes nettes dégagées en une année dépassent un montant prédéfini. Les montants nets de ces provisions constituées et dissoutes figureront dans un centre de coûts spécifique.

Comme en 2012 et 2013, on enregistre une diminution des recettes nettes de la récolte de fonds. Au vu de cette évolution, et étant donné que l'on ne peut pas partir du principe que la situation s'améliorera considérablement en 2015, les recettes de la récolte de fonds ont été budgétées avec prudence. Les recettes nettes des actions de collecte atteignent 924 000 francs en 2015, ce qui est inférieur au budget de 2014. Un meilleur ciblage des adresses devrait permettre de stabiliser les recettes.

Une partie des provisions constituées à la fin 2014 pour les nouveaux projets et l'acquisition d'adresses seront dissoutes en 2015, à hauteur de 15 000 francs. Cela permettra d'introduire de nouveaux outils pour la récolte de fonds en ligne et de réaliser le programme relatif aux legs et testaments.

### **Plan financier et d'investissements 2016 – 2018**

En raison de la stagnation, voire de la baisse des recettes, le plan financier pour les années 2016 à 2018 présente des résultats négatifs. Dans le cadre du projet sur l'avenir du PS, des mesures visant à améliorer et à stabiliser la situation financière du parti seront donc élaborées et soumises aux instances responsables.

De 2016 à 2018, aucun investissement majeur n'est prévu pour l'espace de travail, le mobilier ou le matériel de bureautique du secrétariat central. Après le lancement du nouveau site Web du PS Suisse, des travaux de finalisation auront lieu en 2015. Des valeurs moyennes ont été budgétées en 2015 pour le remplacement des PC, ordinateurs portables et imprimantes. En 2016, des investissements plus importants sont à prévoir, car de nombreux appareils arriveront en fin de vie.

La mise à jour, commencée en 2013, de la base de données d'adresses (OM), qui passe à la version 10, nécessitera de nouveaux investissements en 2015, notamment pour la mise en œuvre de fonctionnalités supplémentaires.

**Proposition du Comité directeur** : Acceptation du budget 2015.

## **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS**

**R-1: Résolution J. Badran, F. Molina, J.-C. Schwaab,  
C. Wermuth, C. Sommaruga, M. Carobbio**

**NON à TISA, NON au TTIP, NON à CETA, NON au démantèlement des services publics - NON à la libéralisation totale du pays *NON à la perte de souveraineté***

***(non traitée lors du Congrès électoral à Martigny)***

Malgré un système économique libéral et de nombreuses attaques de la droite patronale au niveau municipal, cantonal et fédéral, la Suisse dispose encore d'un service public de qualité dans divers domaines. Il répond ainsi aux besoins fondamentaux de la population et garantit la cohésion sociale de notre pays. Ainsi, l'enseignement, la santé, la sécurité, la poste, les transports d'agglomération ou ferroviaire de personnes, la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, pour ne citer que les plus importantes, sont toujours des services en main à d'entités publiques, même si comme pour la poste, le service public a été fortement réduit.

La volonté du capital privé de continuer à investir le secteur public, se l'approprier et abandonner l'intérêt public pour des rendements financiers privés, rapides et élevés est permanente et sournoise. Cette volonté touche ou menace tous les services. Dans le domaine de la santé, les cliniques privées exigent des contributions financières des cantons qui viennent à manquer aux hôpitaux publics. Les mêmes enjôlent les usagers des hôpitaux du service public afin d'en faire des clients du secteur privé et des assurances complémentaires. Dans le domaine des transports, les vellétés d'augmenter les tarifs ou de supprimer des lignes au nom de la rentabilité économique, voire de sous-traiter le service à des privés. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des universités se laissent aller à la création de chaires d'enseignement en fonction des dons des multinationales du secteur. Pour l'électricité, la libéralisation du marché est remise sur la table par le Conseil fédéral. Pour l'eau, dont la distribution en Suisse est à près de 95% en main publique, des consortiums locaux voient le jour sous forme de SA, se

---

finançant sur le marché des capitaux et intégrant progressivement la logique du rendement.

La mobilisation citoyenne et l'usage des de démocratie directe, au niveau municipal, cantonal ou fédéral, sont les deux instruments qui ont permis de prévenir, de réduire la portée ou de s'opposer aux attaques les plus violentes contre le service public. Au niveau international, la mobilisation en 1997 et 1998 contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et celle de 2012 contre l'Accord commercial anti contrefaçon (ACTA) sont deux illustrations de la capacité populaire de stopper les idéologues et architectes de L'exemple phare au niveau Suisse a été le rejet en 2002 par le peuple de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) visant la libéralisation du marché.

Aujourd'hui, la menace sur le service public et la cohésion sociale en Suisse a pris une nouvelle dimension. Cette menace est extérieure. Elle s'incarne dans les divers projets d'accords de libre échange tous négociés, dans le plus grand secret, en marge de l'OMC et excluant toute dynamique multilatérale donnant voix au chapitre à tous les pays, riches ou pauvres, industrialisé ou non. Il s'agit du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) actuellement en négociation entre les USA et l'UE et auquel economiesuisse souhaite faire adhérer la Suisse, l'Accord économique et commercial global (CETA), négocié et déjà signé par le Canada et l'UE, mais largement contesté par le Parlement européen, et l'Accord sur le commerce des services (TISA) négocié par un petit club d'Etat, sous pression du lobby international des multinationales et auquel participe la Suisse.

Le TTIP, qui vise un espace de libre échange très vaste, aura pour conséquence une énorme perte de la souveraineté étatique par la prééminence des règles conventionnelles, harmonisées vers le bas, sur les normes sociales, sanitaires et environnementales aujourd'hui en vigueur dans tous les Etats européens. Ce qui permettra notamment à terme d'inonder le marché européen et par ricochet la Suisse avec les OGM américains et remettre en cause le droit des consommateurs. Il introduit un mécanisme de protection des investissements qui par le truchement d'une part d'un tribunal arbitral international, échappant à la souveraineté des Etats, et d'autre part l'expropriation indirecte permettra de fait aux entreprises de s'opposer à la mise en œuvre de mesures notamment de protection sociale, de la santé ou de l'environnement.

Relevant du même profil, le CETA étend les droits de propriété intellectuelle favorisant les multinationales avec notamment des dispositions similaires à celles de ACTA, accord pourtant abandonné sur pression de la société civile. Il introduit aussi un mécanisme de protection des investissements.

Les négociations TISA ont quant à elles pour objectif l'adoption d'un accord libéralisant le marché des services, tout particulièrement les secteurs publics encore préservés à ce jour, en mettant en place un système imposant la logique du marché à tout secteur économique nouveau et en empêchant après la libéralisation d'un secteur économique tout Etat d'opter pour un retour au service public, d'amener les Etats, par le mécanisme de protection des investissements, autour d'un tribunal arbitral, à devoir indemniser les entreprises confrontées à des politiques publiques contraires à leurs intérêts, quand bien même elles relèvent de la santé publique ou de l'environnement.

Plus en détail, au-delà du principe du traitement national qui oblige un pays à traiter les fournisseurs de services étrangers comme les nationaux, ce qui met en pièces toute capacité d'un pays, tout particulièrement d'un pays en développement, mais cela pourrait être aussi la Suisse, à développer un secteur national d'un service, TISA introduit le principe du rochet. Toute décision politique ne peut aller que vers une plus grande libéralisation et jamais dans le sens inverse. Aucun pays ne pourra plus revenir sur les libéralisations acceptées lors de l'entrée en vigueur du TISA. Une révision de la loi sur la poste redonnant plus de compétences au service public ne serait pas possible, tout comme la remunicipalisation de la gestion de l'eau l'a où elle ne l'est plus, comme cela se passe en France ou dans bien des pays en développement. TISA introduit également une nouvelle manière pernicieuse de fixer le champ d'application de l'accord et des secteurs à libéraliser. Au lieu de mentionner dans l'accord explicitement les champs à libéraliser (liste positive) comme c'est le cas pour les engagements à l'OMC, l'accord se négocie selon le principe inverse que tous les secteurs sont libéralisés, sauf ceux expressément exclus (liste négative). La liste négative pose un problème fondamental car aucun gouvernement ne peut avoir une vue d'ensemble de tous les secteurs susceptibles d'être libéralisés au moment de la signature, ni encore moins des secteurs économiques qui pourraient surgir à l'avenir. Ainsi, il y a 30 ans personne n'imaginait l'existence de l'économie virtuelle et personne ne peut dire aujourd'hui si une partie de ce secteur devra un jour être un service public. Enfin, les domaines visés par TISA sont vastes : services financiers, télécommunications, commerce électronique, transports

maritimes, aérien et routier, services professionnels, services liés à l'énergie et services postaux, et peut-être les marchés publics à la demande de l'Union européenne et les entreprises détenues par l'Etat à la demande des USA

Ces divers mécanismes mettent en danger de manière évidente les droits populaires. Une initiative pour la renationalisation d'un service ou l'extension du champ d'application ne sera plus possible. En effet, il faudra sortir de TISA ou renoncer à l'extension du service public.

Le Conseil fédéral, par la voix du SECO, indique que, dans les négociations, la Suisse ne va pas plus loin que ses engagements à l'OMC et a refusé de soumettre aux Commissions de politique extérieure un mandat de négociation pour TISA. Or, l'architecture de l'accord étant autre, l'impact de concessions est bien différent et justifie la discussion d'un tel mandat. Par ailleurs, d'éventuelles réserves tomberont, comme sont tombées celle faites à l'OCDE sur le secret bancaire. Ce n'est qu'une question de temps.

Les milieux économiques, en première ligne économiesuisse, afin de forcer la dérèglementation, la privatisation et la défense des intérêts du capital sur les politiques publiques d'intérêt général, qu'ils ont échouée en bonne partie à imposer au niveau suisse, outre la conclusion des négociations et la ratification de TISA par la Suisse, exigent déjà l'adhésion de la Suisse au TTIP et à CETA. Une stratégie destinée à contourner la volonté populaire et citoyenne de notre pays.

En résumé, ces accords vont dans le sens contraire de la démocratie économique prônée par le programme du PSS.

Au vu de ce qui précède,

Le PSS, conscient de la nécessité de préserver le service public instrument essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants et habitantes de ce pays, de garantir une meilleure justice sociale, la cohésion sociale et l'intégration des régions périphériques ;

- rejette les accords TISA, TTIP et CETA
- demande instamment au Conseil fédéral
  - de se retirer des négociations de TISA,
  - de ne pas prendre part aux négociations sur le TTIP, CETA ou tout autre accord similaire,

- de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces accords, s'ils aboutissent, n'aient aucun impact en Suisse ;
- requiert du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils rejettent toute forme des mécanismes de protection des investisseurs portant atteinte aux politiques publiques;
- exige, le cas échéant, que toute adhésion aux accords TTIP, CETA ou tout autre accord similaire, soit soumise au référendum ;
- demande à la fraction socialiste aux Chambres fédérales de tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

**Proposition du Comité directeur** : réception pour examen et confirmation des lignes directrices.

**Motifs :**

Le Comité directeur partage le scepticisme émis par cette résolution sur les accords de libre-échange négociés. Naturellement, la Suisse se trouve dans une situation particulière, car elle n'est pas assise à la table de négociations sur les TTIP et CETA. Nous allons encore activer les contacts étroits que nous avons avec nos partis sœurs en Europe, afin de renforcer nos lignes rouges, qui sont également partagées.

Les négociations pour ce type d'accords, bon gré mal gré, très peu transparent et encore loin d'être aboutis. Avec les deux accords de libre-échange (USA-UE – TTIP et Canada-UE – CETA), il ne peut encore être exclu que des standards politiques progressistes, sur des questions sociales ou écologiques par exemple, liant ainsi le commerce mondial avec des standards plus justes, soient intégrés. Si de nouveaux critères sont établis par les USA et l'Europe, les deux grands espaces commerciaux, il pourrait s'agir d'un véritable levier pour conduire à une meilleure conception de la globalisation.

En abordant la question de l'accord sur les prestations de service TISA, le Conseil fédéral a toujours exclu que le domaine du service public soit concerné de quelque manière que ce soit, plus exactement qu'il s'agissait de renforcer la sécurité du droit dans d'autres secteurs de services. Cette sécurité est importante pour la place industrielle suisse. Si les promesses

faites par le Conseil fédéral ne sont pas tenues, un référendum est d'ores et déjà annoncé et la défaite du Conseil fédéral prévisible.

Le Comité directeur pourra jauger le résultat des négociations à l'aide des lignes rouges ci-après et présenter ainsi une recommandation aux délégué-e-s :

- Les accords de libre-échange ne doivent pas mettre en danger les droits des travailleur-euse-s, la protection des consommateur-trice-s ou les standards sociaux et environnementaux. Ces accords doivent favoriser des avancées en matière de standards européens et globaux en droit du travail et droit environnemental, de protection des données, des consommateur-trice-s, des animaux et de la santé ou encore d'organisation sur les questions culturelles.
- Un accord sur les prestations de services (TISA) doit renforcer les places de travail et ne doit, sous aucun prétexte, affaiblir les services publics et les régulations des marchés financiers.
- La grande qualité du service public et la répartition actuelle des biens ne doivent en rien être affectées.
- Les réglementations sur la protection des investisseurs entre Etats avec des systèmes de droit développés ne sont pas nécessaires et ne doivent pas être reconduits.

## **R-2: PS neuchâtelois**

### **Réforme III de l'imposition des entreprises (RIE III) : Oui à l'attractivité de la Suisse, non à son appauvrissement!**

***(non traitée lors du Congrès électoral à Martigny)***

#### **Texte de la résolution**

Le Parti socialiste neuchâtelois demande au Parti socialiste suisse de tout mettre en œuvre pour que la réforme III de l'imposition des entreprises, actuellement en débat au parlement, satisfasse aux standards internationaux sans être un outil qui œuvre au détriment de la substance même des collectivités publiques suisses. Le PSN demande notamment au PSS, si le débat aux chambres fédérales persiste dans la voie d'une législation exacerbant une concurrence intercantonale déjà effrénée, de combattre la RIE III par référendum.

#### **Motivation**

Conformément à la prise de position du PSS du 28 juin 2014 à Winterthur, et notamment en accord avec son point 4a, la RIE III ne doit pas mettre l'avenir des collectivités publiques suisses en péril et devra être combattue avec la plus grande vigueur si tel est le cas. En effet, l'attractivité de la place économique suisse, la création d'emplois, le pouvoir d'achat des familles et les revenus des collectivités publiques doivent rester des préoccupations majeures et ne pas passer au second plan.

La compétitivité de la Suisse, au nom de laquelle est envisagée cette réforme, c'est aussi notamment son dense tissu de formation et de recherche, des infrastructures de qualité et une fiscalité des personnes physiques encore attractive. Réduire drastiquement les revenus de la fiscalité des personnes morales mettrait dangereusement en péril ces atouts.

De plus, comme pays exportateur désormais exposé aux fluctuations des cours de change, la Suisse doit veiller à ne pas renchérir le coût du travail, ce qui constitue déjà en soi un défi pour notre pays. Un tel renchérissement deviendrait une conséquence quasiment incontournable d'une diminution massive des impôts sur les personnes morales, si la compensation était recherchée dans l'augmentation des prélèvements calculés sur les salaires. Il faut donc garder à l'esprit que sacrifier les recettes fiscales des personnes morales pour conserver la compétitivité de la Suisse a des limites, surtout si

ces sacrifices sont tels qu'ils impliquent une dégradation des conditions cadres.

Dès lors, le PSS doit exiger que la RIE III comprenne au minimum les points suivants :

- suppression des statuts fiscaux qui ne sont plus reconnus au plan international ;
- limitation des baisses fiscales à ce qui est strictement nécessaire pour assurer cette compétitivité, ce qui signifie notamment la renonciation à certains outils envisagés (notamment les intérêts notionnels et les « *step-up* », réévaluation d'actifs, qui n'ont d'autre vocation que de prolonger artificiellement la durée de vie des statuts actuels) ;
- codification précise et restrictive du recours aux « *license boxes* », en évitant que toute une matière fiscale – p. ex. les marques – n'entre dans le champ d'application de cet instrument ;
- propositions de recettes de compensation qui ne nuisent ni à la compétitivité du pays ni au pouvoir d'achat des familles ;
- limitation des incitations à des baisses excessives des impôts cantonaux, par exemple en limitant la part de l'impôt fédéral direct qui revient aux cantons lorsque ceux-ci abaissent leur niveau d'imposition en-dessous d'un certain seuil (de façon à éviter les stratégies « zéro impôt cantonal – un paquet de retour sur l'IFD », qui ruinent la capacité à taxer de tous les cantons) ;
- assurance que la Confédération assume les responsabilités internationales de la Suisse en se donnant les moyens de contrôler davantage les pratiques fiscales des cantons qu'elle doit pouvoir défendre et assumer face aux pays de l'OCDE et de l'UE ;
- mise en place d'une législation aussi uniforme que possible au plan national par l'inclusion de toutes les mesures dans la LHID, voire au niveau de l'impôt fédéral direct (en particulier les *license boxes*), plutôt qu'en laissant une trop grande latitude aux cantons pour choisir leurs modèles fiscaux « à la carte » ;
- renonciation à toute réforme qui ne soit pas strictement nécessaire pour assurer la compétitivité de la Suisse (rejeter l'abolition du droit de timbre).

**Proposition du Comité directeur:** accepter

### **R-3: Résolution du PS d'Orbe et Environs**

#### **Pour un véritable indice de l'évolution du pouvoir d'achat, des salarié-e-s (non traitée lors du Congrès électoral à Martigny)**

Plusieurs conventions collectives de travail font référence à l'indice des prix à la consommation de l'Office Fédéral de la Statistique pour calculer l'évolution du coût de la vie. Or, cet indice est très mauvais puisqu'il ne prend pas en compte plusieurs dépenses qui pèsent sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s. Ainsi, cet indice n'a plus que des rapports distants avec la réelle évolution du coût de la vie. De ce fait, les classes moyennes et les classes défavorisées ont vu rapidement une érosion importante de leur pouvoir d'achat. Pendant les années nonante, les prix ont continuellement augmenté (comme le prix des cotisations de l'assurance maladie et du logement) et les salaires n'ont pas suivi ces augmentations.

Par exemple, aujourd'hui, les ménages aux plus bas revenus dépensent 34,9 % pour le logement et l'énergie, et les ménages aux revenus plus élevés 23,9 % seulement pour ces mêmes postes.

Nous regrettons que les dépenses de transfert ne soient pas comprises dans l'IPC, et plus particulièrement les cotisations de l'assurance maladie.

En effet, pour 2014, l'indice du renchérissement de cet indice est de 0,1 % en moyenne, mais les primes vont augmenter quant à elles de 4,5 % en moyenne selon Santé Suisse.

Si nous prenons en compte ces éléments pour un ménage de 2,21 personnes, la compensation pour 2015 devrait s'établir entre 41,40 frs et 44,40 frs par mois.

Il conviendrait également qu'un indice soit établi tous les cinq ans sur le pouvoir d'achat, en prenant le salaire net le plus représentatif des salariés (CCT, avec salaire minimum) après déduction des charges salariales. Soit au mois 3'000 frs, 3'500 frs, 4'000 frs, 4'500 frs ou à l'heure, 20 frs, 25 frs, 30 frs, 35 frs., et avec comme base les frais dépassant 250 frs (exemple, en 2010, nous avons 3'500 frs de salaire et en 2015 3'600 frs. Prenons toute les factures qui dépassent 250 frs en 2010 et faisons de même pour 2015 pour voir de combien elles ont augmenté et on pourra ensuite déterminer s'il y a

une perte de pouvoir d'achat par rapport aux augmentations de la compensation du coût de la vie).

## **Conclusions**

Le PS d'Orbe demande que l'indice des prix à la consommation reflète davantage le renchérissement en prenant en compte de manière réaliste tous les éléments pesant sur le budget des ménages, à savoir notamment:

- la hausse des cotisations de l'assurance maladie
- l'augmentation des loyers
- les multiples taxes (vignette, «taxe au sac», redevance TV, etc.)
- les «effets de seuil» des subsides ou des barèmes d'imposition
- l'évolution des cotisations aux diverses assurances sociales
- un indice du pouvoir d'achat mis en place tous les 5 ans sur la base des salaires nets et des prix

**Proposition du Comité directeur:** accepter